

AVIS DE CONVOCATION

Négociation dans le sciage : la patience a des limites !



Assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec

Tous les **PRODUCTEURS DE BOIS** de la région de Québec sont convoqués à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec.

Prenez note que seuls les délégués pourront voter à cette assemblée.

DATE: Mercredi 24 avril 2019
ENDROIT: Hôtel Travelodge Québec
3125, boulevard Hochelaga
HEURE: 9 h

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 9 h Inscription des délégués ;
- 9 h 30 1. Mot de bienvenue par le président ;
- 2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée ;
- 3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;

- 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2018 ;
- 5. Message du président ;
- 6. Présentation et approbation du rapport d'activité 2018 ;
- 7. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2018 ;
- 8. Nomination d'un auditeur indépendant ;
- 9. Négociation de nouvelles ententes avec les scieurs ;
- 10. Divers ;
- 11. Levée de la séance.

Assemblée générale annuelle du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Tous les **MEMBRES** du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec sont convoqués à leur assemblée générale annuelle.

Seuls les membres en règle du SPFRQ pourront voter à cette assemblée. Celle-ci aura lieu immédiatement après l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, soit vers 13 h.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 13 h 1. Mot de bienvenue par le président ;
- 2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée ;
- 3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;
- 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2018 ;

- 5. Approbation du rapport d'activité 2018 ;
- 6. Approbation du rapport financier au 31 décembre 2018 ;
- 7. Présentation des administrateurs élus dans les secteurs ;
- 13h 30 8. Conférencier : Produits du bois, un contexte favorable pour les prix ? par M. Vincent Bouvet, économiste forestier à la PPFQ ;
- 9. Allocution des invités ;
- 15 h 10. Résolutions ;
- 11. Divers ;
- 12. Tirage de prix de présence pour les membres ;
- 16 h 30 13. Levée de la séance.

Assemblées de secteurs

Les assemblées de secteurs de l'hiver ont pour rôle principal d'élire les administrateurs du Syndicat et de nommer les délégués pour l'assemblée générale annuelle. Elles permettent aussi d'informer et de consulter les propriétaires sur divers sujets d'intérêt. Plus de 150 propriétaires forestiers y ont assisté cette année.

Élections des administrateurs

Deux administrateurs sortants se sont représentés et ont été réélus par acclamation dans leur secteur respectif : MM. Réal Poirier, Lotbinière - secteur 3 et Léo Gignac, Portneuf - secteur 6. Il y a eu des élections pour le poste d'administrateur de la Côte-Nord, M. Jean-Marie Bélisle a été déclaré élu dans le secteur 9. Celui-ci entrera en fonction immédiatement après l'Assemblée générale annuelle du 24 avril 2019, en remplacement de M. Yves Laurencelle qui avait été nommé par le conseil d'administration pour terminer le mandat de M. Normand Brisson.

Cotisation non payée

Avis d'exclusion du Syndicat

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec avise tous les membres qui n'ont pas payé leur cotisation 2019 qu'ils sont exclus du Syndicat à compter du 15 mars 2019.

Tout propriétaire voulant redevenir membre devra payer des frais d'inscription de 10 \$ en plus de la cotisation annuelle de 40 \$. Les frais d'inscription et de cotisation sont taxables.

Jacques J. Tremblay, ing. f.
Directeur général et secrétaire du SPFRQ

Tel que le prévoit le règlement du Syndicat, les membres exclus n'ont plus le droit de bénéficier des privilèges et des services du Syndicat ni de participer à ses activités et à son administration. Ils peuvent toutefois continuer à bénéficier de tous leurs droits à titre de producteur en vertu du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec et à recevoir les services de mise en marché de ce Plan.



Les heureuses personnes gagnantes d'un GPS Garmin Map 64 S, d'un ruban à mesurer forestier Spencer, d'un casque de sécurité complet et d'une scie à élaguer seront dévoilées dans le journal *Info-membres*. Les tirages ne pouvaient avoir lieu au moment d'écrire ces lignes. Ces tirages sont effectués avec la collaboration des Équipements Techno-for parmi les membres qui ont payé leur cotisation avant le 15 mars 2019.

Pour connaître les mesures fiscales qui s'offrent à vous, visitez www.foretprivee.ca/je-cherche-du-financement/mesures-fiscales/

Contingents 2019

Rappel important

Résineux Domtar

Avec la fin du marché des bois de 4 pieds, la demande des producteurs de Lotbinière-Mégantic pour le marché de résineux de 8 pieds à Domtar a considérablement augmenté. L'offre dépassant la demande, le Syndicat se doit maintenant de gérer ce marché avec beaucoup plus de rigueur. La collaboration des producteurs détenant des contingents de résineux 8 pieds pour Domtar est demandée pour informer le Syndicat dans le cas où vous devriez annuler votre production. De plus, les producteurs qui détiennent un contingent et que le bois est prêt au transport doivent dorénavant appeler le Syndicat afin de l'informer. Les connaissances pour la livraison de ces bois sont très limitées. Enfin, aucune production ne doit se faire sans l'autorisation préalable du Syndicat.

d'Arbec tire à sa fin et les nouvelles conditions de marché ne sont toujours pas connues. Le Syndicat se doit d'être prudent avant de faire produire de nouveaux bois dans cette région.

Disponibilité pour des contingents supplémentaires

Il reste encore des volumes disponibles pour les marchés de feuillus et de tremble chez Domtar à Windsor, de tremble chez Produits forestiers Arbec (sauf Charlevoix) et de feuillus durs chez Charbon de Bois Feuille d'Érable à Sainte-Christine-d'Auvergne (Portneuf seulement). Si vous désirez obtenir ou augmenter un quota de production, vous êtes invités à communiquer avec M. Michel Paradis au : 418 872-0770, poste 254 ou par courriel à mparadis@upa.qc.ca

Les essences acceptées pour ce marché sont la pruche, le mélèze, le sapin et les épinettes. Le Syndicat encourage fortement les producteurs qui détiennent un contingent de mettre en marché leur sapin et épinettes en bois de sciage. Certains scieurs prennent jusqu'à un diamètre minimum de 4 pouces pour ces essences. Un bon façonnage des billots permettra de mettre en marché l'ensemble de la tige en bois de sciage, ce qui permettra au producteur, par le fait même, d'augmenter son revenu net.

Seules de nouvelles demandes de contingents pour la production de pruche, mélèze ou épinette de Norvège pourront être considérées par le Syndicat.

Tremble Arbec dans Charlevoix

Au moment d'écrire ces lignes, le Syndicat n'avait pas encore émis de nouveaux contingents de tremble pour la période estivale aux producteurs de la région de Charlevoix. L'entente avec l'usine

Bois pour la pâte, les panneaux et le charbon

Quelques mots sur les acheteurs

Voici quelques informations pertinentes concernant les principaux acheteurs de bois de qualité pâte :

Domtar (Windsor)

- Le Syndicat est actuellement en discussion avec les représentants de l'usine pour convenir de nouvelles conditions de marchés pour 2019.
- Les possibilités de livraison pour le feuillu dur et le tremble demeurent excellentes pour les prochains mois.

Charbon de Bois Feuille d'Érable (Sainte-Christine-d'Auvergne)

- Le Syndicat a conclu en début d'année une entente pour l'année 2019 avec la compagnie qui prévoit une légère hausse du prix livré ainsi qu'une amélioration de la clause sur les délais de paiement. Les délais de paiement prévus sont de trente jours suivant la livraison.
- Les livraisons à cette usine doivent être coordonnées par le Syndicat afin de respecter le programme de livraisons prévu à l'entente.
- Des volumes sont encore disponibles pour les producteurs de la région de Portneuf qui sont intéressés par ce marché local.

Produits forestiers Arbec (Saint-Georges-de-Champlain)

- Les livraisons de l'hiver pour tous les secteurs sauf Charlevoix ont été au ralenties. L'entente

avec Arbec est prévue jusqu'au 31 mars 2019. Les volumes au contrat seront atteints après la période de dégel.

- Au moment d'écrire ces lignes, le Syndicat est en discussion avec les représentants de l'usine pour convenir de nouvelles conditions de marché pour 2019-2020.
- Les possibilités de livraisons pour l'ensemble des secteurs, sauf Charlevoix et Côte-Nord, sont très bonnes.

Norbord (Chambord)

- Des discussions seront entamées pendant la période de dégel avec les représentants de l'usine dans le but de convenir d'une entente annuelle pour approvisionner l'usine avec des bois provenant des régions de Charlevoix et de la Côte-Nord.

Papetières américaines

- Des livraisons provenant des secteurs de Bellechasse se sont poursuivies tout au long de l'hiver à la cour de transfert de Sainte-Justine.
- Au moment d'écrire ces lignes, la demande de bois pour Sappi Fine Paper Limited est très bonne. Ce marché reste fluctuant, mais le Syndicat travaille pour rendre ce marché plus stable. Un nouvel acheteur a manifesté son intérêt pour acheter des bois sur le territoire.
- Contactez toujours le Syndicat avant d'entreprendre une production. L'accès à ce marché devrait se maintenir, du moins, jusqu'à l'été.

Dernier voyage de pitoune de l'histoire du Plan conjoint de Québec

La fin d'une époque...



Le dernier voyage de bois de 4 pieds a été immortalisé sur cette photo. De gauche à droite, Dany Chabot, Clément Chabot, Jean-Marc Carrier et Michel Paradis (permanent au Syndicat, responsable des livraisons de bois de 4 pieds).

Une page d'histoire du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec s'est tournée le 21 février 2019 lors de la dernière livraison officielle de bois de 4 pieds, communément appelé la « pitoune » !

Pour l'occasion, le Syndicat a confié la livraison à l'entreprise de transport C. Chabot et fils Ltée de Saint-Lazare de Bellechasse qui est présente dans ce marché depuis 1954. À l'époque, le fondateur, Jos-D. Chabot, « l'arrière-grand-père », était acheteur de 4 pieds en plus de transporter le bois des producteurs privés. Par la suite, Clément « le père », Dany « le fils » et Jean-Michel « le petit-fils » ont repris tour à tour les commandes de la compagnie : quatre générations d'hommes au service des propriétaires de boisés privés. Le bois du dernier voyage appartenait à M. Jean-Marc Carrier, propriétaire forestier de Buckland dans Bellechasse. Celui-ci a d'ailleurs produit du bois de 4 pieds pendant plus de trente ans.

Le Syndicat tient à remercier l'ensemble des transporteurs accrédités pour leur précieuse collaboration dans la gestion des livraisons de bois de 4 pieds, ainsi que les producteurs qui ont su faire preuve de rigueur quant au respect de leur contingent. C'est une page d'histoire qui se tourne !

Cette dernière livraison a conclu un chapitre important dans l'histoire des propriétaires forestiers de la région de Québec. La fin du 4 pieds touche deux aspects de la production en forêt privée. Tout d'abord, les propriétaires qui exécutent leurs travaux eux-mêmes avec de petits équipements forestiers et pour qui la manipulation des bois de 4 pieds était beaucoup plus accessible que celle des billots de fortes dimensions. Ces producteurs devront revoir leur façon de faire pour continuer à mettre en marché leur bois. De plus en plus de propriétaires font appel à des services d'entrepreneurs spécialisés afin de récolter leur bois.

L'autre aspect est au niveau des habitudes de récupération de la fibre, ou ce qu'on appelle « nettoyer le terrain ». Le marché du bois de 4 pieds permettait aux producteurs de récolter un maximum de fibres et ainsi éviter de laisser trop de bois en forêt. Or, la disparition de ce marché oblige les producteurs à revoir leur méthode de façonnage. L'optimisation des longueurs est plus que nécessaire afin d'éviter les pertes en forêt et ainsi optimiser les revenus aux producteurs.

Enfin, l'enjeu de l'écoulement des résineux de petit diamètre s'accroît. En 2018, c'est tout près de 45 000 mètres cubes solides qui étaient commercialisés en bois de 4 pieds. Les administrateurs et permanents du Syndicat doivent maintenant redoubler d'ardeur afin de trouver des débouchés à ces bois.

Renouvellement des ententes avec les scieurs

Le processus continue

À la suite de la décision des membres du conseil d'administration le 18 octobre dernier de mettre fin à sa participation aux travaux du comité de haut niveau avec le CIFQ et de négocier dorénavant directement avec les scieurs, des rencontres se sont déroulées avec quelques acheteurs. Le long et interminable processus de renouvellement des ententes avec les scieurs, amorcé à l'automne 2015, est maintenant sur la bonne voie.

Malgré le déroulement des audiences de la RMAAQ à Sherbrooke, les rencontres directes avec les scieurs vont se poursuivre pendant l'hiver.

Nous vous tiendrons au courant lors de la prochaine publication de votre journal. Un rapport détaillé sera aussi présenté à ce sujet lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2019.

Rappelons que l'objectif principal de cette démarche est d'obtenir des ententes avec les scieurs qui permettront de négocier les prix affichés avec une certaine catégorie d'usines qui n'offrent pas des prix intéressants aux producteurs malgré la vitalité du marché des bois sciés. La question des garanties de paiement demeure également un point important en litige.

Exportation du bois d'œuvre vers les États-Unis

L'OMC en pleine crise

À l'heure actuelle, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le chien de garde de l'application des règles du commerce international, est en pleine crise. Depuis des mois, les États-Unis bloquent la nomination de juges à l'organe d'appel, car ils estiment que ces décisions ne respectent pas l'esprit du fonctionnement de l'OMC. Les décisions de l'OMC ont préséance sur le droit national des 164 États membres en cas de litige commercial. Washington y voit donc une atteinte à sa souveraineté, lorsque les décisions de l'OMC renversent celles de tribunaux américains.

Cette crise est préoccupante pour les entreprises canadiennes. Rappelons qu'Ottawa a porté plainte contre les États-Unis qui imposent des tarifs sur l'importation de bois d'œuvre canadien, mais également sur les importations d'acier, d'aluminium et plusieurs autres produits.

Rien de positif pour le dossier du conflit du bois d'œuvre. Dans le cas où les États-Unis maintiennent le blocus à la nomination de juges à l'OMC, l'organisation pourrait-elle poursuivre son travail ? Une chose est certaine, si l'organe d'appel de l'institution fonctionne au ralenti, le Canada aura de plus en plus de difficulté à faire valoir ses droits.

Période de dégel

Roulez léger

Le ministère des Transports rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds que les limites de charge autorisées sont réduites en période de dégel. Au moment d'écrire ces lignes, les dates de début et de fin de la période de restriction de charge pour 2019 sont les suivantes :

Zone 1	Zone 2
Du lundi 25 mars au vendredi 24 mai	Du lundi 25 mars au vendredi 24 mai

La majorité du territoire du Syndicat est située dans la zone 1. Quant à la zone 2, elle couvre les régions

de Charlevoix et de la Côte-Nord. De plus amples renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du ministère au www.transports.gouv.qc.ca ou en téléphonant au 511.

Les prévisions de transport aux usines pendant la période de dégel

Les livraisons chez Produits forestiers Arbec et Domtar se feront sur une base volontaire seulement puisqu'il n'y aura aucune compensation pour la diminution de charge.

Facteurs de conversion

Un outil à votre disposition

Vous êtes invités à consulter l'outil de conversion des unités de mesure sur le site Web de la Fédération des producteurs forestiers du Québec ainsi que celui du Syndicat au www.foretprivee.ca sous les onglets « Bibliothèque/Outils » afin de convertir les différentes unités de mesure présentées dans la liste des prix

des acheteurs dans l'unité qui vous convient. Cet outil vous permettra de mieux comparer les prix.

Les permanents du Syndicat sont toujours disponibles pour vous guider avec les différentes unités de mesure.

Analyse des marchés

Les prix du bois scié se rétablissent...

... mais pas ceux des billots !

À l'automne dernier, le monde forestier assistait à une dégringolade du prix du bois d'œuvre. Un peu comme le sommet atteint à l'été dernier, cet « abîme » de l'indice du prix ne fut que passager. Après le fond atteint en novembre dernier, l'indice Pribec a augmenté de près de 60 \$/MPMP pour se retrouver, au moment d'écrire ces lignes, aux alentours de 525 \$/MPMP.

Tous s'entendent pour dire que cette variation des prix est majoritairement attribuable à la fluctuation de l'offre de bois d'œuvre canadien. En effet, les trois plus importants scieurs canadiens ont conjointement annoncé un ralentissement de leur production cet hiver. La compagnie West Fraser, numéro 1 au Canada, a indiqué qu'elle allait réduire sa production de 300 millions de MPMP, et ce, de façon permanente. Les deux autres plus grosses entreprises de sciage, Canfor et Interfor, ont également réduit leur production de 10 % et 20 % respectivement.

Les conditions climatiques très rudes de l'hiver dans l'ensemble du Canada sont un autre fac-

teur important qui est venu jouer à la baisse sur l'offre de bois. Ces mauvaises conditions ont rendu le transport ferroviaire difficile. Plusieurs utilisateurs de produits transformés se sont trouvés à court de stocks pour une vaste gamme de produits.

De son côté, la demande en bois d'œuvre pour la construction résidentielle aux États-Unis a continué de progresser. À un rythme de près de 3 % par année, c'est l'équivalent de 180 000 unités résidentielles de plus qui sont prévues entre juin 2018 et juin 2019.

Avec ce redressement des prix du bois d'œuvre, les producteurs forestiers pourraient s'attendre à un rajustement positif des prix de leurs billots. Malheureusement, il n'y a pas de rajustement majeur constaté dans cette parution du journal. La tendance persiste... les prix des billots tardent à augmenter lorsque les prix du bois d'œuvre sont à la hausse et à l'inverse, descendent très rapidement lorsque les prix du bois d'œuvre diminuent !



Ensemble, on est plus fort !

Nous approchons à grands pas de l'assemblée générale annuelle, une première pour moi. En fait, je vis présentement une année de premières, et c'est très stimulant. Je viens de terminer la tournée des assemblées de secteurs et j'y ai rencontré des producteurs particulièrement intéressés par le dossier du sciage. J'ai constaté que les producteurs veulent de meilleurs prix nets, c'est unanime, surtout sur la Rive-Nord du fleuve. Nous déployons beaucoup de temps et d'énergie pour atteindre cet objectif.

Dans nos démarches avec les industriels du sciage de la région, nous sommes présentement ralentis par la tenue des audiences de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) qui se déroulent en Estrie. Justement, ces auditions à la Régie où notre Syndicat est « mis en cause forcée », m'ont permis de vivre une autre première, soit la mobilisation importante de nos producteurs qui se sont déplacés en grand nombre à Sherbrooke afin de manifester leur droit collectif de produire. Nous étions une cinquantaine de la région à manifester sur les 250 personnes présentes. Je suis fier de nos producteurs qui croient en leurs demandes et qui n'ont pas peur de s'investir personnellement. Bravo !

Remplacement du marché du 4 pieds

Il y a quelques jours, nous avons livré le dernier chargement de « pitoune » à Trois-Rivières. Les responsables de Kruger ont fait les choses en grand pour marquer ce changement. Votre Syndicat y était.

Maintenant que ce marché historique pour les producteurs n'existe plus, vous devez, comme producteur, envisager de produire du bois de sciage de qualité. Ce virage vers le sciage est déjà bien engagé dans notre région et doit se poursuivre. Ce changement est plus facile à prendre quand les prix nets aux producteurs sont intéressants. Nous y travaillons !

Depuis plusieurs mois, d'importants efforts sont investis afin de trouver des débouchés pour le bois résineux de faible diamètre. Il existe présentement des marchés localisés pour ces bois, comme dans les secteurs de Lotbinière et Mégantic pour la livraison de bois à pâte résineux chez Domtar à Windsor. Des tests sont en cours pour un nouveau marché dans le secteur de Portneuf. Nous espérons développer ce marché. Nous discutons aussi de manière exploratoire avec d'autres usines afin de trouver de nouvelles avenues pour mettre en marché ces bois de faible qualité.

Rencontre du caucus de Chaudière-Appalaches

Récemment, de concert avec nos voisins (Syndicat de la Côte-du-Sud et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce), nous avons rencontré le caucus de la CAQ de Chaudière-Appalaches. Nous avons reçu un excellent accueil. Nous avons sensibilisé les députés sur plusieurs dossiers de la forêt privée, dont celui de la mise en marché de ces bois de faibles dimensions, car le problème dépasse les limites de notre territoire. Nous avons suggéré au gouvernement de s'engager à demander à Investissement Québec d'entreprendre un démarchage agressif pour favoriser l'implantation d'usines dans la région ou à proximité pouvant transformer ces résineux de

« Je suis fier de nos producteurs qui croient en leurs demandes et qui n'ont pas peur de s'investir personnellement. Bravo ! »

faible diamètre. Ils ont démontré de l'ouverture en ce sens, ce qui est encourageant. Il suffit donc de trouver ce projet d'usine. C'est une de nos priorités pour les prochains mois.

La rencontre a aussi permis de sensibiliser les élus de Chaudière-Appalaches

à la dure concurrence des opérations sur les forêts publiques, à la multiplication des réglementations environnementales et à la difficulté de rentabiliser les investissements sylvicoles pour un particulier, incluant la question de la fiscalité. Nous sommes intervenus aussi pour les sensibiliser au dossier de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). L'enjeu des producteurs de boisés reconnus est que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs réduise la superficie minimale d'arrosage à 4 ha au lieu de 10 ha, comme le prévoit le programme. Ainsi, un plus grand nombre de propriétaires verraient leurs boisés protégés, notamment sur la Côte-Nord qui est très infestée par la TBE.

Enfin, nous avons rappelé la demande de la Fédération des producteurs forestiers du Québec de hausser le budget du programme d'aménagement forestier de 5 M\$ par année, pour le porter à 33,5 M\$ par année.

À l'aube de notre assemblée générale annuelle, ces nouvelles semblent encourageantes. Cependant, la question des discussions avec l'industrie du sciage va possiblement monopoliser les débats durant notre prochaine assemblée. Ainsi, c'est pourquoi le thème de l'assemblée sera « Négociation dans le sciage : la patience a des limites ! ».

Au plaisir de vous y revoir.

Jacques J. Tremblay, ing. f.
Directeur général



Quatre ans, c'est assez !

En tout premier lieu, je désire vous remercier sincèrement de votre appui évident et même très « senti » lors de toutes les assemblées de secteurs que nous avons tenues cet hiver. Cet appui s'est manifesté par votre présence et vos nombreuses questions et commentaires lors des présentations sur la démarche en cours pour renouveler les ententes avec les scieurs. De plus, vous nous avez indiqué très clairement votre appui dans les décisions et démarches des administrateurs. En fait, quel appui ! Vous nous en avez donné un de taille en adoptant, de façon **unanime**, une résolution très précise sur la commercialisation du bois destiné au sciage dans les six assemblées de secteurs. Pour nous démontrer votre intérêt dans ce dossier important pour l'avenir, vous nous avez donné l'instruction de faire rapport aux délégués qui participeront à l'assemblée générale annuelle du 24 avril prochain. Nous le ferons avec plaisir.

Nous avons bien compris votre message. Quatre ans, c'est assez ! Le tout a débuté dans une assemblée générale annuelle en avril 2015. Lors d'un sondage par vote secret à ce moment, vous avez clairement indiqué votre désir que le Syndicat négocie un nouveau cadre de fonctionnement pour la commercialisation du bois destiné au sciage et au déroulage. Nous nous sommes mis à la tâche rapidement par la suite. Malheureusement, il est évident que nous avons assisté à une résistance féroce et une stratégie bien orchestrée de quelques scieurs représentés par le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). La sempiternelle crainte de quelques scieurs de voir les producteurs de bois de la région de Québec cheminer vers l'exclusivité de la vente du bois de sciage est ressortie dès le début des discussions.

Par la suite, lors de l'assemblée générale annuelle de 2017, vous nous avez démontré que votre patience a des limites. Une autre résolution adoptée lors de cette assemblée précisait bien votre volonté très manifeste que le Syndicat s'implique davantage dans la commercialisation du bois de ce secteur. Le 24 avril prochain, quatre longues années se seront écoulées depuis le début de cette démarche. Quatre longues années que les producteurs de bois de certains secteurs attendent que le Syndicat parle directement avec certains scieurs pour négocier les prix affichés en leur nom. Quatre longues années que les producteurs de bois de la région de Québec attendent que le Syndicat négocie en leur nom une sécurité accrue dans les paiements des bois.

Vous le savez maintenant, nous avons été amenés par l'industrie à « une intervention forcée » lors des audiences de la RMAAQ qui ont débuté en fé-

vrier et qui devraient se poursuivre en mai et juin. On nous a forcés... on va y aller ! Nous pourrions alors expliquer que votre patience est à bout et que vous avez bien compris que l'industrie s'oppose à notre démarche et étire les délais tout simplement pour éviter que l'exclusivité de la vente du bois de sciage se répande dans les régions qui ne l'appliquent pas actuellement.

Malgré l'éloignement et vos nombreuses occupations, vous avez été nombreux à participer à la manifestation organisée le 20 février dernier à Sherbrooke pendant le déroulement des audiences de la RMAAQ. Je vous en remercie du fond du cœur. Les producteurs de bois du Sud du Québec vous remercient également de cet appui.

« La sempiternelle crainte de quelques scieurs de voir les producteurs de bois de la région de Québec cheminer vers l'exclusivité de la vente du bois de sciage est ressortie dès le début des discussions. »

Dans nos rencontres avec les scieurs, la vaste majorité comprend la démarche en cours dans le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec. Plusieurs scieurs nous indiquent, en privé, qu'ils déplorent que ce dossier prenne tant de temps à se concrétiser.

La décision unanime des membres du conseil d'administration le 18 octobre 2018 de mettre

fin à sa participation aux travaux du comité de haut niveau avec le CIFQ et de réorienter la stratégie a été appuyée par les producteurs. On va de l'avant. Nous avons amorcé les négociations directement avec les scieurs. En cas de blocage de ces négociations directes ou en cas d'incapacité de s'entendre avec un scieur, nous amorcerons le processus de conciliation et d'arbitrage prévu dans la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour atteindre les objectifs que vous avez fixés.

Espérons que les industriels se mettent à collaborer. Les nombreux retards dans ce dossier ont permis à l'industrie de profiter de la « manne » générée lors d'un haut de cycle du marché du bois scié sans que les producteurs de bois de la région de Québec puissent réclamer un partage plus équitable. En effet, vous avez raison, quatre ans... c'est assez !

Gaétan Boudreault,
Président

Manifestation

Négociateur, c'est notre droit !

Environ 250 producteurs forestiers en provenance des quatre coins de la province ont manifesté à Sherbrooke le 20 février dernier, afin de défendre leur droit de négocier collectivement la vente de leur bois de sciage.

La manifestation a eu lieu devant l'Hôtel Le Président où la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec tenait des audiences sur cet enjeu. Les forestiers ont ainsi signifié aux régisseurs leur fort appui au Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.

C'est une belle preuve que l'union fait la force, le président de l'UPA M. Marcel Groleau était aussi présent pour appuyer les revendications des producteurs forestiers. Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec a notifié un autobus d'une cinquantaine de participants de la région pour se rendre à la manifestation.

Tous les gens qui se sont impliqués de près ou de loin pour cette mobilisation sont chaleureusement remerciés !



Marchés des bois destinés au sciage et déroulage

« Prix mis à jour le 8 mars 2019 » Pour voir les dernières mises à jour : www.prixbois.ca

NOTES IMPORTANTES

1- **Une entente de mise en marché:** Chaque producteur a la responsabilité de conclure une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix. Cette entente devrait toujours être conclue avant d'entreprendre la production. Elle devrait prévoir un minimum de conditions de vente: le prix, les normes de production, le volume et les conditions de transport.

2- **Le prix:** Le prix payé peut varier en fonction de la qualité du bois. Il est souvent supérieur aux prix affichés dans les tableaux qui suivent. Sauf indication contraire, les prix affichés sont des prix payés à l'usine.

3- **Les normes de production:** Vous devez contacter chaque acheteur pour connaître ses exigences particulières. Le non-respect des normes de production peut entraîner une diminution du prix offert ou le refus de chargement. À moins d'un avis contraire, il faut ajouter une surlongueur de 1/2 po par pied aux longueurs indiquées. La surlongueur maximale est de 6 po. Exemples: 8 pi 4 po; 10 pi 5 po; 12 pi 6 po; 14 pi 6 po; 16 pi 6 po

4- **Le volume:** Assurez-vous de pouvoir écouler votre bois avant de le produire. Certaines usines limitent les volumes achetés. Sauf indication contraire, le mesurage en Mpmp est effectué selon la table de cubage Roy.

5- **Le transport:** Certains acheteurs se réservent la responsabilité du transport. D'autres laissent le choix au producteur de s'en occuper. Le prix du transport doit être déduit des prix payés à l'usine. Informez-vous auprès de l'acheteur ou des transporteurs.

6- **Le paiement:** Le paiement est effectué par le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Le Syndicat offre gratuitement la possibilité de payer le producteur directement par virement bancaire. À compter du 1^{er} janvier 2016, les contributions (prélevés) suivantes seront retenues lors du paiement:

- résineux: 1,43 \$/m³ solide
- feuillus: 1,37 \$/m³ solide

• tremble: 1,04 \$/m³ solide

* Pour connaître les contributions selon d'autres unités de mesurage, consultez le site Web du Syndicat.

7- Bien que le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ait déployé tous les efforts pour s'assurer de l'exactitude des données, il ne peut être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions dans les tableaux qui suivent.

8- Une tonne métrique pèse 2 204 livres ou 1 000 kilogrammes. Une tonne impériale pèse 2 000 livres.

9- Les usines sont classées selon leur localisation sur la Rive-Nord ou la Rive-Sud et généralement de l'ouest vers l'est.

10- FC = Face claire, exemple: 4 FC (4 faces claires)

Le Syndicat ne garantit aucun paiement pour toutes livraisons faites aux usines de sciage, de déroulage et des marchés spéciaux.

Les prix ayant changé depuis la dernière parution, sont identifiés par une trame.

La trame est grise lorsque les prix ont augmenté et elle est verte lorsque les prix ont baissé.

Les marchés des résineux

LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
RIVE-NORD		
MOULIN ST-ANDRÉ ENR. Mascouche, Lanaudière M. Mario St-André: (450) 474-2808		
<ul style="list-style-type: none"> • Surlongueur de 4 à 6 po. • Maximum de 5% en longueur de 8 pi. • Pas de rouleur. 		
Pruche	10, 12, 14, et 16 pi	10 po et + 375 \$/Mpmp
ARBEC BOIS D'OEUVRE INC. Saint-Roch-de-Mékinac, Mauricie Éric Boivin: (819) 523-2765 #3229		
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquez avec l'acheteur avant la production pour l'approbation et les critères de façonnage. • Essences livrées séparément, les gros bouts tous du même côté • Diamètre au fin bout minimum: 4 po (10 cm). Carie maximum tolérée de 25% du diamètre. • Aucun achat de pin gris. • Billots: 10 pi 4 po, 12 pi 5 po, 14 pi 5 po et 16 pi 4 po: acceptés. • Pénalité ou voyage refusé en cas de non-respect des exigences. • Aucun chicot ou sec et sain ne sera accepté. 		
Prix usine		
Épinettes	Billots 16 pi 6 po	4 po et + 75 \$/Tonne métrique verte
Sapin	Billots 16 pi 6 po	4 po et + 71 \$/Tonne métrique verte
Épinettes	En longueur	4 po et + 71 \$/Tonne métrique verte
Sapin	En longueur	4 po et + 65 \$/Tonne métrique verte
SCIERIE P.S.E. INC. Saint-Ubalde, Portneuf Pierrot Savard: (418) 277-2983		
<ul style="list-style-type: none"> • Surlongueur de 5 pouces. • Bois de 8 pi (de 4 à 7 po de diamètre) empilé séparément. Volume minimal de deux cordes.* • Billes de moins de 9 cm (3,5 po) au fin bout sous écorce ne sont pas payées. • Billes de moins de 99 po de longueur sont payées à 90 % des prix. • Pruche et mélèze, prendre entente avant la coupe. 		
Sapin et épinettes	12 pi et 16 pi	11 po et + 400 \$/Mpmp
	12 pi et 16 pi	5 à 10 po 320 \$/Mpmp
	8, 10 et 14 pi	5 po et + 320 \$/Mpmp
	10 pi 5 po	6 po et + 330 \$/Corde 10 pi
	10 pi 5 po	5 po et + 310 \$/Corde 10 pi
	10 pi 5 po	4 po et + 275 \$/Corde 10 pi
	8 pi 4 po	6 po et + 255 \$/Corde 8 pi
	8 pi 4 po	5 po et + 245 \$/Corde 8 pi
	8 pi 4 po	4 po et + 225 \$/Corde 8 pi
SCIERIE WELSH & FILS INC. Saint-Alban, Portneuf Conrad Welsh: (418) 268-3833		
Sapin et épinettes	8 et 12 pi	6 po et + 300 \$/Mpmp
Pin blanc	No 1: 12 et 16 pi (billes de pied)	14 po et + 500 \$/Mpmp
	No 2: 12 et 16 pi (billes)	10 po et + 400 \$/Mpmp
	No 3: 8, 10, 12 et 16 pi (billes)	8 po et + 300 \$/Mpmp
Pins très nouveaux	8, 10, 12 et 16 pi	8 po et + 200 \$/Mpmp
Mélèze et pruche	8, 12 et 16 pi	10 po et + 250 \$/Mpmp
	8, 12 et 16 pi	7, 8, 9 po 175 \$/Mpmp
Cèdre	8 à 12 pi	6 po et + 200 \$/Mpmp
ÉLOI MOISAN INC. Saint-Gilbert, Portneuf François ou Olivier: (418) 268-3232, 1 888 968-3232		
<ul style="list-style-type: none"> • Prix en vigueur à partir du 1^{er} juillet. • Surlongueur obligatoire de 6 po. Longueur paire seulement. • Pin blanc et pin rouge, arrêt des achats jusqu'au mois d'octobre. 		
Sapin et épinettes	12 pi et +	8 po et + 360 \$/Mpmp
	10 pi et +	5 à 7 po 250 \$/Mpmp
	8 pi et +	6 à 7 po 175 \$/Mpmp
Pruche	16 pi	10 po et + 365 \$/Mpmp
	10 à 14 pi	10 po et + 275 \$/Mpmp
	8 pi et +	8 et 9 po 215 \$/Mpmp
Pin blanc	12, 14 et 16 pi	12 po et + /4FC 500 \$/Mpmp
	12, 14 et 16 pi	10 po et + /1FC 370 \$/Mpmp
Pin gris	12, 14 et 16 pi	8 po et + 370 \$/Mpmp
	10 à 16 pi	6 à 7 po 280 \$/Mpmp
Pin rouge	10 pi et +	10 po et + 300 \$/Mpmp
	10 pi et +	7 à 9 po 225 \$/Mpmp
	8 pi et +	7 po et + 150 \$/Mpmp
Mélèze	16 pi	8 po et + 390 \$/Mpmp
	12 et 14 pi	8 po et + 330 \$/Mpmp
	10 pi et +	6 po et + 250 \$/Mpmp
	8 pi	7 po et + 200 \$/Mpmp
Cèdre	10 à 16 pi	10 po et + 300 \$/Mpmp
	8 pi et +	8 et 9 po 200 \$/Mpmp

Les marchés des résineux

LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
SCIERIE DION ET FILS INC. Saint-Raymond, Portneuf Éric Deslauriers: (418) 337-2265; Cell.: (418) 573-1834		
	Pin gris (Mpmp)	sapin (Mpmp)
	12 et 16 pi	12 pi 16 pi
Sapin,	12 et 16 pi	12 po et + 420 \$
épinettes	12 et 16 pi	10 à 11 po 395 \$
et pin gris	12 et 16 pi	7 à 9 po 360 \$
	12 et 16 pi	5 à 6 po et + 320 \$
		Pin gris
		Moins de 50%
Sapin, épinettes et pin gris	En longueur	60 \$/TMV
		50 à 90%
		70 \$/TMV
		Plus que 90%
		75 \$/TMV
<ul style="list-style-type: none"> • Doit contenir une bille de 12 pi 6 po. • Diamètre fin bout minimum 4 po. • Diamètre à la souche minimum 7 po. 		
ADÉLARD GOYETTE & FILS LTÉE Rivière-à-Pierre, Portneuf Daniel Tremblay (418) 323-2171, poste 210		
Arrêt des achats jusqu'en octobre 2019		
SCIERIE BLOUIN INC. Saint-Jean Île d'Orléans, Montmorency Rémi Blouin: (418) 829-3483		
Prix usine		
Pin blanc	12 et 16 pi	14 po et +/4FC 675 \$/Mpmp
	8 et 12 pi	8 po et + 500 \$/Mpmp
Pruche	16 pi	10 po et + 330 \$/Mpmp
	12 pi	8 po et + 290 \$/Mpmp
	8 et 10 pi	8 po et + 230 \$/Mpmp
GRUPE LEBEL (SAINT-HILARION) Saint-Hilarion, Charlevoix Mario Harvey: (418) 457-3011, poste 33503; (418) 633-0374		
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt des achats de pin gris en 10 pi. • Essences livrées séparément. • Aucune réception de sapin ou de pin gris dont le diamètre moyen est inférieur à 6 po. 		
Épinettes	10 pi 4 po	4 po et + 310 \$/Corde 10 pi (1) (3)
	10 pi 4 po	4 à 7 po 290 \$/Corde 10 pi (2)
Sapin	10 pi 4 po	4 po et + 300 \$/Corde 10 pi (1) (3) (4)
	10 pi 4 po	4 à 7 po 280 \$/Corde 10 pi (1) (3)
Pin gris	10 pi 4 po	4 à 12 po 280 \$/Corde 10 pi (1) (3) (4)
Sapin et épinettes	16 pi 4 po	6 po et + 60 \$/m ³ solide net
	12 pi 4 po	6 po et + 60 \$/m ³ solide net
<p>(1) Tous les billots de l'arbre devront être livrés. (2) Petits billots seulement peuvent être livrés. (3) Diamètre moyen obligatoire de 6 pouces et plus. (4) Dans l'éclaircie de plantation, le diamètre moyen du bois livré doit atteindre 6 pouces sinon, il peut être refusé. (5) mca: mètre cube apparent.</p>		
CÈDRÉCO Saint-Aimé-des-Lacs, Charlevoix Simon Lavoie, scierie (418) 439-5798		
<ul style="list-style-type: none"> • Arbre en entier. Billes droites et saines. • Possibilité de voyage de retour. 		
Cèdre	Qualité AA	8 pi 4 po 5 po et + 350 \$/Corde 8 pi
Pin Blanc		8 pi 4 po 6 po et + 300 \$/Corde 8 pi
SCIERIE FRASER INC. Rivière-Malbaie, Charlevoix André Dufour: (418) 665-3481		
Prix au chemin		
Sapin, épinettes et pin gris	8 pi 4 po	5 po et + 220 \$/Mpmp
	10, 12 et 16 pi 6 po	5 po et + 51 \$/m ³ solide
Mélèze	12 et 16 pi 6 po	7 po et + 185 \$/Mpmp
Pin blanc et pin rouge	12 et 16 pi 6 po	6 po et + 350 \$/Mpmp
	8 et 10 pi 6 po	6 po et + 250 \$/Mpmp
Cèdre	12 pi 6 po	6 po et + 325 \$/Mpmp
	8 pi 6 po	6 po et + 325 \$/Mpmp
BOISACO INC. Sacré-Coeur, Côte-Nord Bruno Bouchard: (418) 236-4633, poste 2240		
<ul style="list-style-type: none"> • Pin gris maximum de 10% du volume total livré. 		
Sapin, épinettes	12 pi 6 po (381 cm)	12 cm et + (DFB) au fin bout 62 \$/m ³ solide net
et pin gris	16 pi 6 po (503 cm)	12 cm et + (DFB) au fin bout 62 \$/m ³ solide net
	9 pi 5 po (287 cm) Max. 35% Vol. livré	9 cm et + (DFB) au fin bout 52 \$/m ³ solide net
	9 pi 5 po (287 cm) Excédant de 35%	9 cm et + (DFB) au fin bout 47 \$/m ³ solide net
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU Pointe aux Outardes, Côte-Nord Éric Morneau: (418) 589-9229, poste 2285; ericmorneau@resolutefp.com		
<p>La compagnie Produits Forestiers Résolu a décidé de ne pas publier d'offres de prix dans la présente publication de l'Information du Forestier. En conséquence, elle ne peut plus acheter de bois destiné au sciage pour son usine de Pointe-aux-Outardes dans le territoire couvert par le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, et ce, jusqu'à nouvel avis de notre part.</p>		

Les marchés des résineux

	LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)	
RIVE-SUD				
ARMAND DUHAMEL ET FILS INC. Saint-Ignace-de-Standbridge, Montérégie Annie May Guthrie : 1 888 283-8878 ; (450) 542-1752				
Table internationale				
Pruche	14 et 16 pi 6 po 8, 10 et 12 pi 6 po	8 po et + 8 po et +	350 \$/Mpmp 315 \$/Mpmp	
SCIERIE COJOVI S.E.N.C. Saint-Célestin, Nicolet Roger Toupin : (819) 229-1216				
<ul style="list-style-type: none"> • Billes exemptes de terre. • Autochargeur requis. • Aucune carie et pas de roulerie. 				
Pruche et mélèze	16 pi 4 po 14 pi 4 po 10 pi 4 po et 12 pi 4 po 8 pi 4 po	8 po et + 8 po et + 6 po et + 6 po et +	300 \$/Mpmp 285 \$/Mpmp 275 \$/Mpmp 240 \$/Mpmp	
LA MENUISERIE D'EAST ANGUS INC. East Angus, Estrie Robert Lapointe : (819) 832-2746, poste 23				
Prix au chemin 101 km et +				
Pruche et mélèze	92 po	6 à 20 po	155 \$/Corde 92 po	
SCIERIE TECH INC. (DIVISION RENÉ BERNARD INC.) Lac-Drolet, Estrie Bob Lachance : Cell. : (418) 225-1063				
<ul style="list-style-type: none"> • Roulure et bois taché non accepté. Pas de trous de vers. 				
Table internationale 1/4 po				
Épinette de Norvège, sapin et épinettes	12, 14 pi, 16 pi 6 po	6 po et +	380 \$/Mpmp	
Pin blanc	Sciage ⁽¹⁾ Palette ⁽²⁾	12, 14 et 16 pi 6 po 10, 12, 14 et 16 pi 6 po	10 po et + 8 po	450 \$/Mpmp 350 \$/Mpmp
Pin rouge	Sciage ⁽³⁾	12 pi 6 po et 16 pi 6 po	8 po et +	375 \$/Mpmp
⁽¹⁾ Maximum 1 po noeuds noirs et 3 po noeuds rouges, si non qualité palette, 75% de 16 pi 6 po, 20% de 12 pi 6 po et 5% de 8 et 10 pieds par voyage. ⁽²⁾ Toutes les billes de 8 et 10 pieds seront classées palette. ⁽³⁾ Minimum de 8 po pour être mesuré et payé. Coupé entre le 15 septembre et le 30 avril.				
BLANCHETTE ET BLANCHETTE Saint-Gérard, Estrie Frédéric Savard : (819) 877-2622, poste 228				
<ul style="list-style-type: none"> • Diamètre minimum de 4 po et maximum de 10 po. • Le chargement qui n'a pas un diamètre moyen de 5 po sera refusé. 				
Sapin et épinettes	AAA AA A	8 pi 4 po 8 pi 4 po 8 pi 4 po	Diam. moy + de 6 po Diam. moy + de 5,5 po Diam. moy + de 5 po	265 \$/Corde 8 pi 255 \$/Corde 8 pi 220 \$/Corde 8 pi
SCIERIE LAPOINTE & ROY LTÉE Courcelles, Estrie Léopold Lapointe : (418) 483-5777				
<ul style="list-style-type: none"> • Bois non conforme sera refusé. • Diamètre minimum de 4 po et maximum de 12 po. Longueur maximale acceptée 10 pi 8 po. • Préférence pour 9 pieds. • Bois croche, trop petit ou d'essences autres refusés. • Aucun achat d'épinette de Norvège, de mélèze, ni de pin rouge. 				
Sapin et épinettes		Diamètre moyen		
	10 pi 4 po 10 pi 4 po 9 pi 4 po 9 pi 4 po 9 pi 4 po 8 pi 4 po 8 pi 4 po 8 pi 4 po	6 à 10 po 5 à 10 po 5 à 10 po 4 à 10 po 4 à 6 po 5 à 10 po 4 à 10 po 4 à 6 po	360 \$/Corde 10 pi 330 \$/Corde 10 pi 300 \$/Corde 9 pi 280 \$/Corde 9 pi 235 \$/Corde 9 pi 260 \$/Corde 8 pi 240 \$/Corde 8 pi 210 \$/Corde 8 pi	
SCIERIE M. S. BILODEAU , Courcelles, Estrie Martin Bilodeau : (418) 483-5676				
<ul style="list-style-type: none"> • Surlongueur de 4 po pour le 6 et 8 pieds et 6 po pour le 10 et 12 pieds. • Courbure maximum de 1 pouce. • Aucune pourriture, ni fourche rasée. 				
Cèdre	10 et 12 pi	AA	6 po et plus 4 à 6 po 5 po et + 3 po et + 5 po et + 4,5 po et -	440\$/Mpmp 325\$/Mpmp 320\$/Corde 8 pi 250\$/Corde 8 pi 185\$/Corde 6 pi 135\$/Corde 6 pi
SCIERIE LAUZÉ INC. Saint-Édouard, Lotbinière Donald Lauzé : (418) 796-2346				
Prix au chemin Prix usine				
Sapin et épinettes	16 pi 14 pi 12 pi 8 pi	6 po et + 6 po et + 5 po et + 5 po et +	260 \$/Mpmp 250 \$/Mpmp 240 \$/Mpmp 140 \$/Corde 8 pi	305 \$/Mpmp 295 \$/Mpmp 285 \$/Mpmp 185 \$/Corde 8 pi
Mélèze et pruche	16 pi 4 po 12 et 14 pi 4 po 8 pi 4 po	8 po et + 7 po et + 6 po et +	225 \$/Mpmp 225 \$/Mpmp 190 \$/Corde 8 pi	
SCIERIE DU CANTON S.E.N.C. Kinnear's Mills, Mégantic Rosaire Nadeau & fils inc. propriétaire : Régis et Jean-Claude Nadeau : (418) 424-3260; Cell. : (418) 335-1660				
Cèdre	10, 12, 14 et 16 pi 8 pi 8 pi	6 po et + 9 po et + (Bille saine) 5 po et +	300 à 550 \$/Mpmp 450 \$/Mpmp 200 à 300 \$/Corde 8 pi	
BARDEAUX & CÈDRES ST-HONORÉ INC. Saint-Honoré, Beauce Jean et Rock Carrier : (418) 485-6716				
Arrêt des achats jusqu'en septembre 2019				
<ul style="list-style-type: none"> • Billot coupé droit, qualité sciage, sans encoche, pas de bois de champs. • Épinette de Norvège acceptée. 				
Épinettes	8 pi 6 po	Diam. min. 4,5 po et +	240 \$/Corde 8 pi	
CARRIER ET BÉGIN INC. Saint-Honoré, Beauce-Sud Marco Lessard : (418) 485-6884; Cell. : (418) 313-6477				
Arrêt des achats de billots de sapin et épinettes les vendredis				
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise des achats de pin rouge à partir du 10 septembre. • Minimum 50% du chargement de 12 à 16 pieds. • Arrêt des achats d'épinette de Norvège. • Réception de bois du lundi au jeudi de 6 h à 16 h, le vendredi de 6 h à 11 h. • Billots de qualité, aucun bois de champs accepté. 				
Sapin et épinettes	16 pi 6 po 12 pi 6 po et 14 pi 6 po 10 pi 6 po	6 po et + 6 po et + 6 po et +	450 \$/Mpmp 420 \$/Mpmp 375 \$/Corde 10 pi	
Pin rouge	10, 12 et 16 pi 6 po 8 pi 6 po	7 po et + 6 po et +	80 \$/Tonne impériale verte 265 \$/Corde 8 pi	

Les marchés des résineux

	LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)	
MOBILIER RUSTIQUE (BEAUCE) INC. Saint-Martin, Beauce (418) 382-5987: Sylvie Poulin, poste 101 ; Serge-Paul Quirion, poste 118 ; www.mobilierrustique.com				
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquez avec l'acheteur avant de produire. • Réception de bois : du lundi au jeudi, de 6h30 à 16h30. Aucune réception de bois le vendredi. • Bois de 8 pieds doit être obligatoirement démêlé selon les diamètres. • Bois droit et sain. Bois coupé depuis plus d'un an, pourri, croche ou avec marque profonde de scie refusé. • Enlevez complètement les fourches (Coupez en haut et en bas de la fourche). • Qualité AA: Aucune pourriture, aucune fourche et une courbure maximale de 1 pouce. • Qualité A: Aucune fourche, une courbure maximale de 2 pouces et moins de 1 pouce de pourriture. • Bois de multifonctionnelle, diamètre minimum 4 po. • Bois de scie mécanique, vérifiez avec l'acheteur pour les diamètres plus petits. 				
Cèdre	10 et 12 pi 6 po 10 et 12 pi 6 po 8 pi 6 po à la corde 8 pi 6 po à la corde 6 pi 6 po à la corde	4 po et + 4 po et + 5 po et + 4 à 5 po 5 po et +	450 \$/Mpmp (Qualité AA) 350 \$/Mpmp (Qualité A) 315 \$/Corde 8 pi (Qualité AA) 170 \$/Corde 8 pi (Qualité AA) 185 \$/Corde 6 pi (Qualité AA)	
CLERMOND HAMEL LTÉE Saint-Éphrem, Beauce Marco Guay : Cell. : (418) 222-2347				
<ul style="list-style-type: none"> • Ne sera pas accepté : bois mort, croche, pourri. • Aucun achat d'épinette de champs et de pin gris. • Fin des achats de pin rouge le 1^{er} avril 2019. 				
Sapin et épinettes	16 pi 6 po 16 pi 6 po 12 pi 6 po 12 pi 6 po 12 pi 6 po, min. 4 po 12 pi 6 po, min. 4 po 12 pi 6 po, min. 4 po 12, 14, 16 pi 6 po	8 po et + 6 et 7 po 8 po et + 6 et 7 po 6 1/2 po et +, moyenne 5 1/2 po et +, moyenne 4 1/2 po et +, moyenne 7 po et +*	460 \$/Mpmp 440 \$/Mpmp 430 \$/Mpmp 410 \$/Mpmp 425 \$/Corde 12 pi 410 \$/Corde 12 pi 390 \$/Corde 12 pi 90 \$/T M V	
* Tolérance zéro pour diamètre inférieur à 7 po.				
LES INDUSTRIES PICARD & POULIN INC. Saints-Anges, Beauce Éric Drouin : (418) 253-5456				
Prix au chemin				
<ul style="list-style-type: none"> • Prix pour un minimum d'un demi chargement, sinon prix à la baisse. • Aucune bille en bas de 5 po acceptée. 				
Sapin et épinettes	16 pi 12 pi 12 pi 8 pi	8 po et + 6 po et + 5 po et - 5 po et +	340 \$/Mpmp 330 \$/Mpmp 260 \$/Mpmp 210 \$/Corde 8 pi	
SCIERIE ALEXANDRE LEMAY & FILS INC. Sainte-Marie, Beauce Stéphane Lemay (418) 387-5670				
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de livrer du pin gris avec entente au préalable. Aucun achat d'épinette de Norvège. • Chargements dont le diamètre moyen inférieur à 5 po refusés. • Diamètre maximum de 14 pouces, diamètre minimum de 4 pouces. • Aucun bois de champs. • Surlongueur de 4 pouces demandée. • Réception de billots : Lundi au jeudi : 6 h 45 à 12 h et 12 h 45 à 16h30 ; vendredi : 6 h 45 à 12 h. 				
Sapin et épinettes	Qualité AAA+ AAA AA	Diamètre moyen 6 1/2 po et + 5 1/2 à 6 1/2 po 5 à 5 1/2 po	Billes de 8 pieds 280 \$/corde 8 pi 270 \$/corde 8 pi 230 \$/corde 8 pi	Billes de 9 pieds 320 \$/corde 9 pi 310 \$/Corde 9 pi 250 \$/corde 9 pi
SCIERIE FORTIN INC. Saint-Isidore, Beauce Gaétan Fortin : (418) 882-5663				
<ul style="list-style-type: none"> • Cèdre : droit et sain. Tiges de diamètre inférieur refusées 				
\$/Mpmp (TableRoy)				
Cèdre	12 pi 6 po 10 pi 5 po 8 pi 4 po	6 po et + 6 po et + 6 po et +	500 \$/Mpmp 450 \$/Mpmp 300 \$/Mpmp	
LES PRODUITS FORESTIERS D.G. LTÉE Sainte-Aurélien, Beauce Denis Bélanger : (418) 564-1192				
Arrêt des achats jusqu'en juin 2019				
<ul style="list-style-type: none"> • Prix payé à la condition d'avoir 50% et + de billes de 16 pieds. • Séparez les essences par arrimes sur le camion. • 6 po de surlongueur pour tous billots de sciage. 				
Pin blanc	N°1 ⁽¹⁾ N°2 ⁽¹⁾ N°3 et 4 ⁽²⁾	14 et 16 pi 12, 14 et 16 pi 10, 12 14 et 16 pi	12 po et + bille de pied/3FC 10 po et + 8 po et +	420 \$/Mpmp 420 \$/Mpmp 320 \$/Mpmp
Sapin et Épinettes	16 pi 6 po 12 pi 6 po 10 pi 5 po	6 po et + 6 po et + 4,5 po et +	430 \$/Mpmp 405 \$/Mpmp 330 \$/Mpmp	
Épinettes	Pleine-longueur	8 po et + à la souche ⁽³⁾	72 \$/Tonne impériale verte	
Sapin	Pleine-longueur	10 po et + à la souche ⁽³⁾	68 \$/Tonne impériale verte	
⁽¹⁾ Grade 1 et 2: Noeud noir maximum 1 po, noeud rouge maximum 2 po 1/2. ⁽²⁾ Grade 3 et 4: Tous les billots avec des noeuds de 3 et 4 po distancé de 3 pi à 5 pi. ⁽³⁾ Diamètre minimum au fin bout 4 po.				
RENÉ BERNARD INC. Saint-Zacharie, Beauce Bob Lachance : Cell. : (418) 225-1063				
<ul style="list-style-type: none"> • Roulure et bois taché non accepté. Pas de trous de vers. • Les billes de sapin, épinettes de 5 pouces : 350 \$/Mpmp 				
Table internationale				
Sapin et épinettes	16 pi 6 po 12 pi 6 po 12 pi 6 po	6 po et + 7 po et + 5 à 6 po	450 \$/Mpmp 430 \$/Mpmp 390 \$/Mpmp	
Épinette de Norvège	12 et 16 pi 6 po	7 po et +	430 \$/Mpmp	
Pin blanc	Sciage ⁽¹⁾ Palette ⁽²⁾	12, 14 et 16 pi 6 po 10, 12, 14 et 16 pi 6 po	10 po et + 8 po	450 \$/Mpmp 350 \$/Mpmp
Pin rouge	Sciage ⁽³⁾	12 pi 6 po et 16 pi 6 po 10 pi 6 po	8 po et + 6 po et +	375 \$/Mpmp 350 \$/Mpmp
⁽¹⁾ Maximum 1 po noeuds noirs et 3 po noeuds rouges, si non qualité palette, 75% de 16 pi 6 po, 20% de 12 pi 6 po et 5% de 8 et 10 pieds par voyage. ⁽²⁾ Toutes les billes de 8 et 10 pieds seront classées palette. ⁽³⁾ Minimum de 8 po pour être mesuré et payé. Coupé entre le 15 septembre et le 30 avril.				
LE SPÉCIALISTE DU BARDEAU DE CÈDRE INC. Saint-Prospère, Beauce Marco Bélanger : (418) 594-6201				
<ul style="list-style-type: none"> • Billots surlongueur de (6 pouces) et pas plus du tiers du volume en carie. 				
Cèdre (thuya)	8 pi 12 et 16 pi En longueur	8 po (20 cm) et + au fin bout 8 po (20 cm) et + au fin bout 6 po (18 cm) et + au fin bout et 12 po (30 cm) et + à la souche	270 \$/Corde 8 pi 320 \$/Mpmp 70 \$/Tonne impériale verte	
BOIS DAAQUAM INC. Saint-Just-de-Bretenières, Montmagny Léandre Rouleau : (418) 244-3608, poste 236 ; cell. : (418) 625-0594				
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquez avec l'acheteur avant de produire et livrer du 8, 9, et 10 pieds. • Aucun achat d'épinette de Norvège. 				
Sapin et épinettes	16 pi 6 po 12 et 14 pi 6 po	5 po et + 5 po et +	440 \$/Mpmp 420 \$/Mpmp	

Les marchés des résineux

	LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
	10 pi 6 po	4 po et +	295 \$/Corde 10 pi
	9 pi 6 po	4 po et +	265 \$/Corde 9 pi
	8 pi 4 po	4 po et +	225 \$/Corde 8 pi
Épinette	En longueur ⁽¹⁾	4 po et + au fin bout	76 \$/Tonne imp. verte
Sapin	En longueur	4 po et + au fin bout	66 \$/Tonne imp. verte
⁽¹⁾ Diamètres 7, 8, 9 po, aucune carie. 10 po et +, tolérance de 1/3 de carie.			
BARDOBEK INC. Saint-Just-de-Bretenières, Montmagny Martin-Paul Blais-Gauvin: (418) 244-3612			
• Billes non fourchues, ni de bois de champs comportant des nœuds excessifs.			
Cèdre	8 pi 6 po	8 po et + sain	270 \$/Corde de 8 pi.
	En longueur	12 po et + à la souche	70 \$/Tonne impériale verte
MATÉRIAUX BLANCHET INC. Saint-Pamphile, L'Islet (418) 356-3344 : Dave Chouinard, poste 229 et Caroline Dubé, poste 231, cel.: (418) 710-0751			
• Aucun achat d'épinette de Norvège. • Arrêt des achats de sapin et épinettes de 8 pieds. • Arrêt des achats de pin rouge pour une période indéterminée.			
Sapin et épinettes	16 pi 6 po	5 po et +	445 \$/Mppm
	12 et 14 pi 6 po	5 po et +	420 \$/Mppm
	10 pi 4 po	4 po et +	290 \$/Corde 10 pi
	9 pi 4 po	4 po et +	260 \$/Corde 9 pi
Épinettes + de 75%	En longueur	4 po et + au fin bout	76 \$/Tonne imp. verte
Sapin et épinettes ⁽¹⁾	En longueur	4 po et + au fin bout	66 \$/Tonne imp. verte
⁽¹⁾ Si - de 75% en épinettes ⁽²⁾ 12 et 16 pieds dans la même pile, en priorisant le 16 pieds ⁽³⁾ Bois en longueur : longueur minimale de 25 pieds			
BOIS DAAQUAM INC. DIVISION Saint-Pamphile, L'Islet Raymond Laverdière : Cell.: (418) 356-4260			
• Bois en longueur: tiges doivent contenir au moins une bille de 12 pi 4 po et avoir un diamètre au fin bout de 4 po; pour les diamètres inférieurs à 4 pouces, prendre entente avec l'acheteur.			
Sapin et épinettes	16 pi	6 po et +	440 \$/Mppm
	12 pi	6 po et +	420 \$/Mppm
	10 pi	4 po et +	295 \$/Corde 10 pi
	9 pi	4 po et +	265 \$/Corde 9 pi
Épinettes	En longueur	4 po et + au fin bout	76 \$/Tonne imp. verte
Sapin	En longueur	4 po et + au fin bout	66 \$/Tonne imp. verte
Épinette de Norvège	16 pi	6 po et +	390 \$/Mppm
	12 et 14 pi	6 po et +	380 \$/Mppm
INDUSTRIES MAIBEC Saint-Pamphile, L'Islet Mario Leblanc: Cell.: (418) 356-4448, poste 4239, cel.: (418) 356-4448			
Cèdre	10 à 16 pi	9 po et +	70 \$/Tonne imp. verte
	8 pi 8 po	9 po et +	270 \$/Corde 8 pi
	En longueur	5 po et + au fin bout et 12 po et + à la souche	70 \$/Tonne imp. verte
BOIS CARGAULT INC. Saint-Pamphile, L'Islet Ghislain Bélanger ou Julie Paré: (418) 356-5099			
• Billes saines, droites et nœuds bien rasés.			
Mélèze & épinette de Norvège	8 pi 4 po	6,5 po et +	185 \$/Corde 8 pi
BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC. Sainte-Perpétue, L'Islet Robin Pelletier: Bur.: (418) 356-6573			
Sapin et épinettes	16 pi 6 po	5 po et +	445 \$/Mppm
	12 pi 6 po	5 po et +	420 \$/Mppm
	10 pi 4 po	4 po et +	290 \$/Corde 10 pi
	9 pi 4 po	4 po et +	260 \$/Corde 9 pi

Les marchés des feuillus durs et du tremble

	LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
RIVE-NORD			
MASKI INC. Louiseville, Mauricie Normand Yelle: (819) 228-8461, poste 202; Cell.: (819) 609-3020			
• Billes fraîches, aucun érable entaillé, aucune bille chauffée. • Bouleau blanc: aucune trace de vers acceptée. • Longueur de 8 à 12 pi avec surlongueur de 4 po. • Diamètre minimum de 9 po, maximum de 32 po.			
<u>Prix usine \$/Mppm règle internationale</u>			
DÉROULAGE	CLAIR	PRIME	SÉLECT
	16 po +/4FC ⁽¹⁾	14 po +/4FC ⁽²⁾	12 po +/4FC ⁽¹⁾
		16 po +/3FC	13 po +/3FC
Érable à sucre ⁽¹⁾	800 \$	725 \$	650 \$
Merisier	850 \$	750 \$	650 \$
Chêne rouge	825 \$	775 \$	725 \$
Érable rouge (plaine)	700 \$	625 \$	550 \$
⁽¹⁾ DÉROULAGE: Maximum 1/3 de coeur. ⁽²⁾ Bille de pied seulement.			
LA COMPAGNIE COMMONWEALTH PLYWOOD LTÉE Usines de Shawinigan Marc Berthiaume: (819) 852-6224			
• Billes fraîches, arbres sains. • Longueur des billes: 9 pi 6 po (faible pourcentage de 8 pi 6 po) • Spécifications détaillées sont disponibles sur le site Web et sur demande.			
<u>Prix au chemin – \$/Mppm table internationale ou Roy</u>			
	P	N° 1	N° 2
		N° 3	
Bouleau jaune et blanc et érable à sucre	1 100 \$	925 \$	725 \$
		600 \$	
BOISERIES SAVCO INC. Saint-Adelphe, Mauricie Éric Boivin: (819) 523-2765, poste 3229			
Arrêt des achats pour une période indéterminée			
SCIERIE WELSH & FILS INC. Saint-Alban, Portneuf Conrad Welsh: (418) 268-3833			
Merisier et érable (sciage)	8 et 12 pi	11 po et +/4FC	600 \$/Mppm
	8 et 12 pi	10 po et +/3FC	425 \$/Mppm
	8 et 12 pi	10 po et +/2FC	325 \$/Mppm
Bois franc (palette)	8 et 12 pi	7 po et +	225 \$/Mppm
Tremble ⁽¹⁾ (sciage/déroulage)	8 à 12 pi	10 po et +	275 \$/Mppm
Tremble (palette)	8 à 12 pi	7 po et +	150 \$/Mppm
⁽¹⁾ Le prix du tremble de qualité supérieure sera majoré.			

Les marchés des feuillus durs et du tremble

	LONGUEUR	DIAMÈTRE au fin bout	PRIX livré à l'usine (sauf indication contraire)
ÉLOI MOISAN INC. Saint-Gilbert, Portneuf. François ou Olivier: (418) 268-3232, 1 888 968-3232			
• Surlongueur de 6 po. Bois le plus long possible lorsque la tige est droite.			
Tremble	12 à 16 pi	9 po et +	280 \$/Mppm
	8 à 10 pi	9 po et +	250 \$/Mppm
SCIERIE DION & FILS INC. Saint-Raymond, Portneuf Éric Deslauriers: (418) 337-2265; Cell.: (418) 573-1834			
SCIAGE (Surlongueur de 4 à 6 pouces minimum)			
Merisier et érable à sucre	8 à 16 pi	14 po et +/3FC+	800 \$/Mppm
	8 à 16 pi	12 et 13 po/3FC+	625 \$/Mppm
	8 à 16 pi	10 et 11 po et +/2FC+	475 \$/Mppm
	8 à 16 pi	8 et 9 po et +/2FC+	350 \$/Mppm
Bouleau blanc	8 à 16 pi	12 po et +/3FC+	550 \$/Mppm
	8 à 16 pi	10 et 11 po et +/2FC+	400 \$/Mppm
	8 à 16 pi	8 et 9 po/2FC+	300 \$/Mppm
		<u>Érable rouge</u>	<u>Hêtre, frêne et tilleul</u>
Érable rouge (plaine), frêne, hêtre et tilleul	8 à 16 pi	12 po et +/3FC	250 \$/Mppm
	8 à 16 pi	10 et 11 po et +/2FC+	200 \$/Mppm
	8 à 16 pi	8 et 9 po/2FC+	175 \$/Mppm
⁽¹⁾ Jusqu'à 33% de cœur. Si plus de 33%, déclassé d'un grade. Si plus de 50% de cœur, déclassé de 2 grades.			
SCIERIE BLOUIN INC. Saint-Jean Île-d'Orléans, Montmorency Rémi Blouin: (418) 829-3483			
• Bois droit seulement.			
			<u>Prix usine</u>
Merisier et érable à sucre	8 à 12 pi	14 po et +	575 \$/Mppm
	8 à 12 pi	11 à 13 po	485 \$/Mppm
	8 à 12 pi	8 à 10 po	350 \$/Mppm
Frêne	8 à 12 pi	13 po et +	550 \$/Mppm
	8 à 12 pi	8 à 10 po	375 \$/Mppm
Bouleau et plaine	8 à 12 pi	9 po et +	425 \$/Mppm
Hêtre	8 à 12 pi	13 po et +	375 \$/Mppm
	8 à 12 pi	9 à 12 po	300 \$/Mppm
Autres bois franc	8 pi 4 po	8 po et +	225 \$/Corde 8 pi
Tremble	8 pi 4 po	8 po et +	250 \$/Corde 8 pi
GRUPE NBG Saint-Hilarion, Cour de transit Jean-Marie Ouellet (418) 866-5988 - (418) 899-6786 poste 105			
• Veuillez communiquer avec l'acheteur avant de débiter la coupe afin de vous assurer des normes de façonnage en vigueur. • Aucun peuplier baumier accepté. • Aucune courbure, aucun trou, ni carie, ni fourche, ni chicot. • Branches et nœuds doivent être coupés au ras du tronc. • Bois frais seulement, aucune décoloration.			
Peupliers (Tremble)	Sciage	8 pi 5 po	8 po et + 50 \$/TMV
SCIERIE FRASER INC. Rivière-Malbaie, Charlevoix André Dufour: (418) 665-3481			
			<u>Prix au chemin</u>
Tremble	8 pi 4 po	5 po et +	130 \$/Corde 8 pi
	10,12 et 16 pi 6 po	6 po et +	32 \$/m ³ solide
SCIERIE PETIT-SAGUENAY Petit Saguenay, Saguenay Géralde Pelletier: (418) 272-3418, poste 2222			
• 1 ^{er} billot (bille de pied) de 8 pi et 2 ^e billot de 10 pi et 12 pi. • Courbure: flèche ou 2 po maximum. • Carie: maximum 1/3 du diamètre, un seul bout.			
			<u>Prix usine</u>
Tremble	8, 10 et 12 pi 6 po	7 po et +	48,30 \$/m ³ solide net
BERSACO INC. Les Bergeronnes, Côte-Nord Lucas Deschênes (418) 232-1100 poste 224			
• Contactez l'acheteur préalablement afin de prendre entente pour la qualité et le transport. • Longueur: 8 pi 4 po (Min. 8 pi 2 po et max. 8 pi 6 po.) aucun bois en longueur. • Diamètre: Minimum: 5,5 po, si plus petit, rejeté. Maximum: 21 po. • Nœuds bien rasés, aucune fourche, aucun arbre mort. • Carie: Si égale ou plus de 25% du diamètre, bille rejetée. • Courbure: 1/4 du diamètre par rapport à la flèche centrale. • Tremble et bouleau démêlés, aucun peuplier baumier accepté.			
			Secteur BEST ⁽¹⁾
Bouleau blanc	5,5 po et +	47 \$/m ³ solide	
Tremble	5,5 po et +	44 \$/m ³ solide	
⁽¹⁾ Bergeronnes, Escoumins, Sacré-Cœur, Tadoussac et Longue-Rive			
RIVE-SUD			
LA MENUISERIE D'EAST ANGUS INC. East Angus, Estrie Robert Lapointe: (819) 832-2746, poste 23			
• Nœuds bien rasés et pas de pourriture. • Préférence pour le 92 po.			
			<u>Prix au chemin</u>
			101 km et +
Bois franc	92 po	6 à 20 po	250 \$/Corde 92 po
Tremble	92 po	6 à 20 po	155 \$/Corde 92 po
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC Lac-Mégantic, Estrie DIVISION DE MASONITE Jean Rosa: cell.: (819) 583-8491			
• Billes fraîches. Grains frisés, spiralés et les traces de vers refusés.			
DÉROULAGE			
Bouleau jaune (merisier) et blanc: 8 pi 6 po ou 9 pi 4 po			
Érable à sucre min. 8 pi 9 po ou 9 pi 4 po et 40 % cœur max.			
	Diamètre	Défauts de surface	Défauts de Bout
			Courbure maximale
			Bouleau jaune (merisier) et blanc
AA	16 po	Aucun	Aucun
AD	14 po	4FC	Aucun
		16 po et +/3FC	
D1	12 po	12 et 13 po/4FC	2 po centré
		14 et +/3FC	4 po centré
D2	11 po	4FC	Aucun
		12 et 13 po/3FC	2 po centré
		14 po/2FC	4 po centré
D3	10 po	4FC	2 po centré
		11 po/3FC	Aucune
		14 po/2FC	1 po max.
			600 \$/Mppm
			1 700 \$/Mppm
			1 400 \$/Mppm
			1 000 \$/Mppm
			750 \$/Mppm
			675 \$/Mppm
			550 \$/Mppm

Améliorez vos connaissances

Depuis cet automne, le SPFRQ fait partie du Collectif en formation agricole de la région de la Capitale-Nationale-Côte-Nord. De concertation avec des maisons d'enseignement, le collectif souhaite répondre davantage aux besoins des propriétaires forestiers. Les formations du Syndicat sont donc désormais affichées sur le site de la formation agricole <http://uplus.upa.qc.ca/>. Pour être informé régulièrement des formations disponibles, inscrivez-vous à l'infolettre ou suivez le Collectif sur Facebook.

Pour plus d'information sur le collectif, n'hésitez pas à communiquer avec Françoise Bossiroy au 418 872-0770 poste 247.



Culture des plantes médicinales forestières – 11 mai 2019

Cette formation vous informera sur la culture, la récolte et l'aspect médicinal du ginseng Américain de l'hydraste du Canada, de l'actée à grappes noires et de la sanguinaire. Un survol rapide d'autres plantes telles que de l'ail des bois, la trille, l'if et le gingembre sauvage complètera la formation.

Durée : 1 journée le samedi 11 mai 2019

Lieu : Donnacona

Inscription : Centre de formation de Portneuf 418 285-5018, poste 5078

Coût : 80 \$

Nouvelles publications

Cohabiter avec les animaux à fourrure

La plupart du temps, les interactions conflictuelles entre humains et animaux surviennent lorsque les animaux sont confrontés à des pertes d'habitat ou à la dégradation de leurs conditions de vie. C'est pourquoi il est essentiel de prendre en compte les besoins des différentes espèces fauniques dans l'aménagement du territoire et, plus particulièrement, dans la gestion des propriétés forestières.

En collaboration avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC) vous propose une synthèse des besoins des principales espèces d'animaux à fourrure du sud du Québec ainsi que des aménagements visant à améliorer leurs conditions de vie et à favoriser une meilleure cohabitation.

<http://www.arfpc.ca/faune-et-biodiversite/cohabitation-avec-les-animaux-a-fourrure/>



En ligne

• Nouveau site Web de la FPFQ

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) lance son nouveau site Web avec plusieurs améliorations et nouveautés. Depuis plusieurs années, foretprivee.ca est reconnu comme un site de références dans le domaine forestier. Soucieuse de maintenir des contenus pertinents et de qualité pour les propriétaires de boisés et les intervenants en forêt privée, la FPFQ présente un site Web amélioré qui assure une meilleure navigation, notamment, sur les outils mobiles.

Utilisant la même plateforme Web, les sites du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, de l'Office des producteurs de bois de Pontiac et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont également été améliorés.

Nous vous invitons à naviguer sur foretprivee.ca afin de découvrir le contenu des nouvelles sections **Je vends mon bois** et **Je cherche du financement**. La section **Je cherche un expert**, la galerie vidéos, les outils, les étapes et les conseils reliés à une gestion active de la forêt sauront renseigner les propriétaires et producteurs forestiers. www.foretprivee.ca

• Nouveau site Web du SPFRQ

Utilisant la même plateforme Web que celle de la FPFQ, le site Web du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) a également été amélioré. Celui-ci présente une nouvelle image et d'autres bonifications surviendront au fil des semaines. www.spfrq.qc.ca

• Page Facebook @spfrq

La page Facebook du Syndicat est un autre moyen rapide et très simple d'être bien informé sur les différentes activités ainsi que l'actualité reliées à la forêt privée de votre région. Tapez @spfrq dans le moteur de recherche sur le Web afin de vous brancher, d'aimer et de suivre votre organisation. Merci à tous de partager !

Plans régionaux de conservation des MHH

Le gouvernement du Québec octroie 8,5 M\$ aux municipalités régionales de comté (MRC) pour l'élaboration de leur premier plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Le programme d'aide annoncé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) met une somme de 83 300 \$ à la disposition de chacune des 87 MRC et des 14 villes et agglomérations.

Cette annonce a été faite dans le cadre du Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques tenu à Québec les 26 et 27 février derniers. L'événement a réuni environ 400 participants, dont plusieurs représentants de propriétaires forestiers.

Le PRMHH constitue un outil de planification des actions de conservation des milieux humides et hydriques sur le territoire d'une MRC exigé par la Loi sur la qualité de l'environnement, modifiée

en 2017. Les plans régionaux devront être rédigés et présentés au ministre au plus tard le 16 juin 2022 selon un guide d'élaboration qui vise à soutenir les MRC.

Lors du Forum, les conférenciers ont démontré l'état de réflexion de plusieurs MRC afin de conserver les milieux naturels de leur territoire, dont les forêts, les friches forestières, les milieux humides et les cours d'eau. Les représentants des MRC semblent bien voir la pertinence de consulter les propriétaires fonciers dans leur démarche d'élaboration du PRMHH, mais le guide de rédaction ne présente pas de détails à ce sujet. Il devient donc important pour le Syndicat, en tant que représentant des propriétaires forestiers de faire part, à la vingtaine de MRC présentes sur le territoire, des préoccupations et de proposer des mesures permettant de concilier la protection des milieux humides et le maintien des activités d'aménagement forestier.

Événements à venir

• Carrefour Forêts 2019 – 2 au 4 avril 2019

Organisé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Carrefour Forêts 2019, « Des connaissances à la création de valeur », accueillera plus de 2 000 participants au Centre des congrès de Québec du 2 au 4 avril 2019. Son objectif principal est de faire état des connaissances actuelles à la base de l'aménagement durable des forêts dans une perspective de création de valeur. Les activités se concentreront autour de quatre axes :

- La dynamique naturelle des écosystèmes, l'aménagement écosystémique et la sylviculture
- Les changements climatiques
- L'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans la gestion forestière
- Les aspects économiques de l'aménagement forestier en forêt publique et en forêt privée

Ces thèmes seront récurrents tout au long du Carrefour, qui comptera sur un programme de colloques et d'ateliers très varié, des formations et des visites terrain. Un concours d'affiches scientifiques pour les étudiants de 2e et 3e cycle universitaire est également prévu, ainsi que plusieurs autres activités qui favoriseront les échanges et le réseautage. Parallèlement, une salle d'exposition très vivante viendra compléter l'offre.

Le Carrefour s'inspire d'une longue tradition de carrefours de la recherche forestière, un rassemblement majeur de transfert de connaissances présenté chaque année par le Ministère de 1987 à 1989 et, par la suite, tous les quatre ans jusqu'en 2011. Toutefois, la portée de l'édition 2019 va bien au-delà de la recherche puisqu'elle inclut, notamment, l'acquisition de données, les résultats de recherche, les outils, les stratégies et les orientations, les documents d'analyse ainsi que les méthodes et les processus.

Le Carrefour Forêts 2019 sera un événement mémorable pour le secteur et une occasion privilégiée de partage des connaissances ! <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/carrefour-forets/programme/>

• Festival de l'Érable de Plessisville – 2 au 5 mai 2019

Le Festival de l'Érable de Plessisville se déroulera du 2 au 5 mai 2019 sur le terrain de l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin au 1051 rue Saint-Jean à Plessisville. Vous pouvez consulter le site Web au www.festivaldelerable.com.

• Mai – Mois de l'arbre et des forêts 2019

Lors du Mois de l'arbre et des forêts, le Ministère et ses partenaires organisent des activités de sensibilisation pour démontrer à quel point il est important de prendre soin de ces richesses naturelles et de les découvrir. La liste complète des activités est disponible sur le site Web du MFFP au : www.mffp.gouv.qc.ca/forets/maf/activites.asp.

• Congrès FPFQ – 6 et 7 juin 2019

La prochaine édition du congrès de la Fédération des producteurs forestiers du Québec se déroulera les 6 et 7 juin 2019 prochains à l'Hôtel Chéribourg d'Orford. Pour toutes questions, communiquez avec Sabrina Verreault, 450 679-0540 poste 8201. Le programme ainsi que le formulaire d'inscription seront disponibles sur le site Web : www.foretprivee.ca/a-propos/aga-et-congres-annuel/.

• Association forestière des deux rives - AF2R

L'AF2R propose diverses activités et événements pour le grand public, vous pouvez consulter la liste sur le site Web : www.af2r.org/activites-et-evenements.



Publié par : Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Financement : Le Fonds d'aménagement forestier

Direction : Jacques J. Tremblay, ing.f.

Responsable de la rédaction : Caroline Houde, ing.f.

Collaboration : Jonathan Beaudoin-Brousseau, ing.f., Gaétan Deschênes, ing.f., Thérèse Julien et Michel Paradis, tech.f.

Montage : Michel Greco

Impression : Hebdo Litho

Distribution : Aux propriétaires forestiers de la région de Québec

Tirage : 13 400 exemplaires

Dépot légal : 3^e trimestre 1986 (ISSN 1480-0608)

Poste-publications :

Convention de la Poste-publications numéro 40032265

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au

Canada au SPFRQ, 5185, rue Rideau, Québec, QC, G2E 5S2

Courriel : spfrq@upa.qc.ca